

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° N 2017-55 du 19 décembre 2017 portant nomination d'un correspondant d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle à l'Établissement français du sang

NOR : SSAK1731043S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1222-8 et R. 1221-39;
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;
Sur proposition de la personne responsable,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Maria Tamara ROUVRAY est nommée correspondante d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle de l'établissement de transfusion sanguine La Réunion-océan Indien à compter du 1^{er} mars 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et communiquée au directeur général de l'ANSM et au coordinateur régional d'hémovigilance concerné.

Fait le 19 décembre 2017.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS